



La procédure pour demander un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur l'avenir d'ADP a été gagnée, c'est la première étape d'un processus complexe et c'est une première en France !

L'enjeu de ce référendum porte sur une proposition de loi visant à « Affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris ».

Il réside aussi et surtout dans une exigence de plus de démocratie, dans la capacité des citoyennes et citoyens à décider du devenir des biens et richesses de la nation, ce qui n'a pas été le cas, par exemple, lors des privatisations des autoroutes...

Pour gagner ce référendum, il faut maintenant que 4,7 millions de citoyens et citoyennes le demandent dans un délai de 9 mois (du 13 juin 2019 au 13 mars 2020).

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>

Vous trouverez en pièce jointe un tutoriel pour voter

Lien vers site confédéral : [RIP ADP : première escale vers la démocratie](#)

fichiers:



[Télécharger tutoriel_site_rip_adp.pdf](#) (766.04 Ko)



[Télécharger 2019_adp_flyer_sr.pdf](#) (764.29 Ko)

Public: [Solidarité](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
